

Votre Intermédiaire en assurance : ALTHOS PATRIMOINE 161 Boulevard Haussmann 75008 PARIS France

Votre contrat : Generali Espace Lux Vie France

Numéro: 2108-009624

Monsieur Nicolas BOURSIER 30 rue de la Concorde 31270 FROUZINS France

Hesperange, le 17 mars 2025

Objet: Relevé de situation au 31 décembre 2024

Contrat n°: 2108-009624

Generali Luxembourg S.A. 1, rue Peternelchen L-2370 Hesperange Grand-Duché de Luxembourg Tel: +352 27 86 26 20 client_services@generali.lu

www.generali.lu





Generali Luxembourg distinguée « Incontournable » dans le classement 2024 des meilleures compagnies d'assurance-vie au Luxembourg



Monsieur,

Vous faites confiance à Generali Luxembourg pour la gestion de votre épargne et nous vous en remercions.

Vous trouverez ci-joint l'état de situation de votre contrat au 31 décembre 2024.

Retour sur l'année 2024

Alors que les conflits et les échéances politiques mondiales n'ont pas entravé les performances des actifs financiers en 2024, l'assurance-vie luxembourgeoise s'est imposée par sa stabilité et sa sécurité.

Cette solidité repose sur un cadre réglementaire strict, auquel Generali Luxembourg se conforme pleinement en satisfaisant toutes les exigences de capital de solvabilité requis (SCR) et de minimum de capital requis (MCR) définies par le Commissariat aux Assurances (CAA). Ces garanties, associées par des mécanismes tels que la ségrégation des actifs et le triangle de sécurité, font de l'assurance-vie luxembourgeoise une solution incontournable pour protéger les investisseurs dans un contexte économique et géopolitique incertain en constante évolution.

Par ailleurs, nous tenons à vous rappeler que Generali Luxembourg est filiale à 100% de Generali Vie et bénéficie, de ce fait, de la solidité financière du Groupe Generali.

Enfin, nous avons le plaisir de vous annoncer que le dispositif de complément de participation aux bénéfices sera maintenu en 2025. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller financier pour tout renseignement complémentaire.

Avec MyWings, facilitez-vous la gestion de votre contrat

En 2024, la plateforme digitale MyWings de Generali Luxembourg a continué de s'enrichir. Elle s'est ainsi dotée de nouvelles fonctionnalités pour faciliter les démarches de votre conseiller pour mieux vous servir.

Investir pour une société plus durable et plus juste

Entreprise engagée dans une démarche RSE globale, Generali Luxembourg accompagne ses partenaires et ses clients vers une économie plus responsable, durable et inclusive, au travers de solutions en parfaite adéquation avec les enjeux sociétaux et environnementaux de notre monde actuel. Conscients de ces enjeux, nous indiquons dans votre situation annuelle les articles SFDR dans lesquels sont situés les fonds de votre portefeuille.

Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller financier qui reste votre interlocuteur privilégié.



Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

Paul Lecoublet Directeur Général

L'investissement sur les supports en unités de compte supporte un risque de perte en capital puisque leur valeur est sujette à fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant notamment de l'évolution des marchés financiers. L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qu'il ne garantit pas.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Le taux de participation aux bénéfices est attribué selon les modalités précisées dans les Conditions Générales.



Date d'effet du contrat : 04/08/2021

EPARGNE	491 111,44 €			
Selon la répartition suivante (sauf erreur ou omission)	Répartition de l'épargne en %	Nombre de parts	Valeur de part	Epargne atteinte
Fonds Général				
Fonds Général 0%	39,92	-	-	196 045,24 €
Fonds Externes				
Comgest Monde Z	5,45	758,82206	35,30000 €	26 786,42 €
FIA - Schroder GAIA II	13,84	330,88344	205,36000 €	67 950,22 €
FIA - The Partners Fund SICAV I-N	10,99	34,58111	1 560,29000 €	53 956,57 €
FIA - The Partners Group Global Value SICAV E-N	11,57	321,62582	176,69000 €	56 828,07 €
GENERALI Trésorerie - B	0,07	0,08634	3 747,79000 €	323,58 €
OPPCI V FUND IMMO I	18,17	66,12907	1 349,20000 €	89 221,34 €

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES						
Valeur de rachat total au 01/01/2025*	491 111,44 €					
Epargne atteinte au 31/12/2023	482 115,21 €					
Nous vous rappelons que le contrat ne comporte pas de garantie de prévoyance.						
* Le montant indiqué ne prend pas en compte d'éventuels frais de gestion non-encore prélevés ni les divers taxes et impôts éventuels.						



VERSEMENTS DEPUIS LA SOUSCRIPTION DU CONTRAT							
Type d'opération Date Montant brut							
Souscription	30/09/2021	459 000,00					

OPERATIONS REALISEES DU 01/01/2024 AU 31/12/2024									
Opération / Support En date du Nombre d'unités de compte Valeur de l'unité de compte en euro Montant en euro									
Participation aux bénéfices									
Fonds Général 0%	31/12/2024	-	-	6 204,51					
Prélèvements sociaux au fil de l'eau									
Fonds Général 0% 31/12/20241 067,17									
Le détail des mouvements se trouve sur le courrier transmis le	Le détail des mouvements se trouve sur le courrier transmis lors de chacune de ces opérations.								



DÉTAIL DES PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX AU FIL DE L'EAU						
Prélèvements obligatoires						
Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale	31,02 €					
Contribution Sociale Généralisée	614,25 €					
Contribution Additionnelle au Prélèvement Social	18,61 €					
Prélèvement Social	279,20 €					
Prélèvement de Solidarité	124,09 €					

INFORMATIONS FINANCIERES SUR LE FONDS GÉNÉRAL						
Fonds Général 0,00%						
Taux d'intérêt servi (taux de base)	2,450 %					
Bonification de participation différenciée*	1,700 %					
Bonification complémentaire	0,000 %					
Taux annuel de frais de gestion, prélevé sur le Fonds Général	0,900 %					
Taux de rémunération de la provision mathématique avant prélèvements sociaux incluant la bonification différenciée et complémentaire le cas échéant	3,250 %					
dont intérêt technique moyen	0,000 %					
dont participation aux bénéfices	3,250 %					
Taux de prélèvements sociaux	17,200 %					
Taux de rémunération de la provision mathématique après prélèvements sociaux	2,691 %					

^{*} Taux annualisé proratisé

Le Fonds Général est classifié article 8 selon le règlement SFDR.

Nous vous informons par ailleurs que le Taux Minimum Annoncé pour notre Fonds Général en euros sera de 0% au titre de l'année 2025.

Certaines informations relatives au Fonds Général sont communiquées sur le site internet de Generali Luxembourg : https://www.generali.lu/fr/notre-offre/notre-offre-france/taux-de-participation-aux-benefices

FRAIS DE GESTION SUR LES SUPPORTS EN UNITES DE COMPTE									
Supports (utilisés en 2024) Taux annuel (en vigueur au 31/12/2024) Montant									
Comgest Monde Z	1,35 %	350,81 €							
FIA - Schroder GAIA II	1,35 %	864,47 €							
FIA - The Partners Fund SICAV I-N	1,35 %	709,88 €							
FIA - The Partners Group Global Value SICAV E-N	1,35 %	731,34€							
GENERALI Trésorerie - B	1,35 %	4,33 €							
OPPCI V FUND IMMO I	1,35 %	1 250,19 €							



PERFORMANCE NETTE DES UNITES DE COMPTE										
Nom du fonds	Article	Valeur liquidative	Performano	e cumulée*	Performance annuelle du 01/01 au 31/12					
	SFDR	(31/12/2024)	Sur 3 ans	Sur 1 an	2022	2023	2024			
Comgest Monde Z	Article 8	35,30000 €	_**	16,502 %	-**	-**	16,502 %			
FIA - Schroder GAIA II	Article 6	205,36000 €	35,712 %	10,981 %	11,129 %	10,038 %	10,981 %			
FIA - The Partners Fund SICAV I-N	Article 8	1560,29000 €	8,874 %	6,153 %	0,567 %	1,986 %	6,153 %			
FIA - The Partners Group Global Value SICAV E-N	Article 8	176,69000 €	14,719 %	7,983 %	1,063 %	5,12 %	7,983 %			
GENERALI Trésorerie - B	Article 8	3747,79000 €	7,366 %	3,982 %	-0,141 %	3,401 %	3,982 %			
OPPCI V FUND IMMO I	N/A	1349,20000 €	-9,685 %	-10,162 %	5,192 %	-4,43 %	-10,162 %			

(sauf erreur ou omission)

Les performances cumulées sur une période glissante sont calculées avec une borne de +/- 15 jours en fonction de la cotation de l'OPC (quotidienne, hebdomadaire, mensuelle...).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Les rapports annuels des fonds externes sont disponibles sur notre vitrine de fonds externes dont voici le lien https://generali-easypack.quantalys.com/Generali. Si toutefois un fonds n'était pas présent, n'hésitez pas à nous contacter pour toute demande complémentaire.

Les listes des supports d'investissement accessibles au contrat sont présentées aux annexes intitulées « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Global » et « Liste des Supports d'investissement de l'Univers Libre » depuis le site internet de Generali Luxembourg : https://www.generali.lu/fr/notre-offre/notre-offre-france

INFORMATION EN MATIERE DE DURABILITE

Depuis le 10 mars 2021, Generali Luxembourg, en tant qu'entreprise d'assurance est soumise au règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen sur la publication d'information en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ce règlement vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale, à travers notamment la communication d'informations en matière de durabilité sur les produits financiers.

Nous tenons à vous informer que votre produit présente des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de ce Règlement. L'obtention de ces caractéristiques est subordonnée à l'investissement dans au moins une option d'investissement considérée comme un produit financier visé à l'article 8 ou à l'article 9 dudit Règlement, et à la détention d'au moins une de ces options pendant la période de détention du produit financier.

Afin de prendre connaissance de l'ensemble des informations environnementales et sociales relatives aux supports sur lesquels vous avez investi, nous vous invitons à aller sur le site internet de Generali Luxembourg : https://www.generali.lu/fr/notre-offre/notre-offre-france.

INFORMATION EN MATIERE DE CONSEIL

Nous vous rappelons que votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour vous apporter tous les renseignements qui pourraient vous être utiles et actualiser le conseil, durant toute la durée de votre contrat, afin de s'assurer que ce dernier demeure approprié à votre situation et à vos besoins.

^{*} Il s'agit des performances cumulées de date à date. Ex : sur un an glissant, il s'agit des performances cumulées du 31/12/N-1 au 31/12/N.

^{**} Information disponible sur demande.



Récapitulatif des performances finales et des frais												
			Indicateur de risque	Performance brute de l'unité de compte (A)		Frais de gestion de l'unité de compte (B)	Performance nette (A-B)		Frais de gestion	Frais totaux (B+C)	Performance finale (A-B-C)	
Code ISIN	Libellé	Société de gestion	de l'unité de compte (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé)	Annuelle 2024	Moyenne actualisée sur 5 ans	dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Annuelle 2024	Moyenne actualisée sur 5 ans	du contrat (C)	dont frais rétrocédés (taux de rétrocessions de commissions)	Annuelle 2024	Moyenne actualisée sur 5 ans
FR0013290939	Comgest Monde Z	COMGEST	4	17,552 %	Non disponible	1,05 % (0,00 %)	16,502 %	Non disponible	1,35 %	2,40 % (0,00 %)	15,152 %	Non disponible
LU2098888824	FIA - Schroder GAIA II	Schroder Investment Management (Luxembourg) S.	4	12,431 %	Non disponible	1,45 % (0,00 %)	10,981 %	Non disponible	1,35 %	2,80 % (0,00 %)	9,631 %	Non disponible
LU1912496582	FIA - The Partners Fund SICAV I-N	Alias Partners SCM	4	7,653 %	Non disponible	1,50 % (0,00 %)	6,153 %	Non disponible	1,35 %	2,85 % (0,00 %)	4,803 %	Non disponible
LU1911739297	FIA - The Partners Group Global Value SICAV E-N	Alias Partners SCM	4	9,483 %	Non disponible	1,50 % (0,00 %)	7,983 %	Non disponible	1,35 %	2,85 % (0,00 %)	6,633 %	Non disponible
FR0010233726	GENERALI Trésorerie - B	GENERALI INVESTMENTS EUROPE	1	4,582 %	1,874 %	0,60 % (0,00 %)	3,982 %	1,274 %	1,35 %	1,95 % (0,00 %)	2,632 %	-0,076 %
FR0013173366	OPPCI V FUND IMMO I	V PATRIMOINE	Non disponible	-8,162 %	Non disponible	2,00 % (0,00 %)	-10,162 %	Non disponible	1,35 %	3,35 % (0,00 %)	-11,512 %	Non disponible



Glossaire

Arbitrage: Opération qui consiste à modifier la répartition de la valeur atteinte entre les différents supports d'investissement du contrat.

Date de valeur: Date d'investissement sur les supports pour les versements, date de prise en compte des mouvements pour le rachat, l'arbitrage, le terme ou le décès. Elle constitue le point de départ des intérêts ou la date de référence pour la détermination des valeurs des supports en Unités de compte.

Epargne atteinte (ou valeur atteinte ou provision mathématique) : Valeur du contrat à un moment donné.

Participation aux bénéfices (Fonds Général): Part des bénéfices distribués et venant augmenter la valeur atteinte du contrat sur le Fonds Général. Les montants de participation aux bénéfices indiqués sur le présent document sont nets de frais de gestion.

Participation aux bénéfices différenciée :

1) Bonification proportionnelle

Generali Luxembourg a appliqué pour l'année 2024 une politique de participation aux bénéfices différenciée, assise sur un taux de base, bonifié en fonction du taux moyen mensuel d'unités de compte du contrat. Cette politique obéit aux principes suivants :

Tranche de taux d'Unités de Compte	Bonification applicable
< 40%	100%
≥ 40% et < 50%	130%
≥ 50% et < 60%	150%
≥ 60% et < 70%	170%
≥ 70%	180%

L'attribution de la participation aux bénéfices différenciée s'est effectuée :

- sur tout contrat investi dans le Fonds Général, quelle que soit la date de souscription ;
- en fonction du taux moyen mensuel d'Unités de Compte⁽¹⁾, avec un effet cliquet⁽²⁾;
- au prorata mensuel de l'encours euro du contrat (conformément aux Conditions Générales) ;
- sous réserve que le contrat soit toujours ouvert au 01/01/2025, et ce, avec un encours d'au moins 1 000 € sur le Fonds Général;
- dans la limite d'un complément de rémunération de 1.70%.

(1) Taux moyen mensuel d'UC = moyenne arithmétique du taux d'UC entre le premier jour du mois et le dernier jour du mois. Pour les nouvelles souscriptions, le calcul du premier taux moyen s'effectuera entre le taux UC à la date d'investissement de la prime et la fin du mois au cours duquel la prime a été versée (p.ex. pour un contrat investissant la prime le 14/06/2024, le calcul du taux UC moyen de juin se fera sur base du taux UC à la souscription le 14/06 et du taux UC observé le 30/06).

(2) Effet cliquet : la quote-part de participation aux bénéfices différenciée de chaque mois écoulé est acquise pour le versement en fin d'année.

2) Bonification complémentaire

Generali Luxembourg a appliqué pour l'année 2024, pour toute opération de nouvelle souscription et versement additionnel, une bonification complémentaire sur collecte. Cette bonification vient s'ajouter à la bonification proportionnelle décrite ci-avant, dans une limite de rémunération globale de 5.40% brut (avant déduction des frais de gestion et de la fiscalité applicable). Cette bonification sur collecte était la suivante :

- Sur les opérations entre le 01/01/2024 et le 14/03/2024 :
 - bonification de 1,50% sur 2024 en plus du taux de base après application de la bonification proportionnelle.
- Sur les opérations entre le 15/03/2024 et le 30/04/2024 :
 - applicable sur les opérations avec un taux d'Unités de Compte à la souscription de minimum 40%.
 - bonification de 1,50% sur 2024 et 2025 en plus du taux de base après application de la bonification proportionnelle.
- Du 01/05/2024 au 31/07/2024 :
 - applicable sur les opérations avec un taux d'Unités de Compte à la souscription de minimum 50%.
 - bonification de 1,30% sur 2024 et 2025 en plus du taux de base après application de la bonification proportionnelle.



Cette bonification complémentaire s'applique au prorata de la période investie sur l'année.

Prélèvements sociaux au fil de l'eau: Prélèvements sociaux automatiquement prélevés annuellement par l'Assureur sur le compartiment Fonds Général.

Rachat : Retrait anticipé de tout ou partie de la valeur atteinte à la demande du Souscripteur. Un rachat total a pour effet de mettre fin au contrat. Les plus-values réalisées sont assujetties à des prélèvements fiscaux et sociaux.

SFDR: Le 27 novembre 2019, le Parlement européen et le Conseil ont adopté le Règlement (UE) 2019/2088 « sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » dit « SFDR » afin d'harmoniser la publication d'informations et d'accroître la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité et la prise en compte de leurs incidences probables sur le rendement des produits financiers. L'article SFDR qualifie donc le fonds en vertu du règlement européen (UE) 2019/2088.

Article 8: Le règlement SFDR définit les produits financiers dits « article 8 » comme les produits financiers qui promeuvent des caractéristiques environnementales et/ou sociales.

Article 9: Le règlement SFDR définit les produits financiers dits « article 9 » comme les produits financiers qui ont pour objectif l'investissement durable.

Taux annuel de frais de gestion, prélevé sur le Fonds Général : Il correspond aux frais de gestion, exprimés en pourcentage, s'appliquant au Fonds Général. Ces frais de gestion sont prélevés annuellement par diminution du taux de rendement servi au titre du Fonds Général.

Taux annuel de frais de gestion, prélevé sur les supports en Unités de Compte : Il correspond aux frais de gestion, exprimés en pourcentage de la valeur atteinte par chaque support en Unités de Compte. Ils sont prélevés conformément aux Conditions Générales.



Fiscalité d'une opération de rachat

Concrètement, depuis le 01/01/2018 et pour chaque rachat demandé, vos plus-values peuvent être soumises à deux régimes fiscaux distincts selon la date du versement des primes auxquelles elles se rattachent.

Plus-values des versements effectués avant Plus-value le 27/09/2017						s des versements effect	tués depuis le 27/09/2017		
barème	Choix du Souscripteur entre barème de l'impôt sur le revenu (IRPP) ou PFL			nent du t : PFO atoire	PFO Souscripteur entre barème IRPP ou PFU et prise en compte du PFO préle				
	Si option PFL : prélèvement par l'Assureur>		PFO: précompte par l'Assureur			Si option PFU: gestion par l'Administration fiscale			
< 4 ans	Entre 4 & 8 ans	>= 8 ans	< 8 ans	>= 8 ans	< 8 ans		>= 8 ans		
						Taux de PFU déterminé en fonction du total des primes versées s tous contrats d'assurance vie confondus et non rachetées au 31/12 l'année précédant le rachat ou le terme			
35 %	15 %	7,5 %	12,8 %	7,5 %	12,8 %	Primes versées et non rachetées			
						7,5 %¹	Plus-values bénéficiant du seuil de 150.000 € et autres plus-values		
	+ PS 17,2 %	6	+ PS 1	17,2 %		7,5 % ou 12,8 % ¹			

¹ Application par l'Administration fiscale de l'abattement de 4 600 € pour une personne célibataire et 9 200 € pour un couple, de façon prioritaire sur les plus-values des versements effectués avant le 27/09/2017, puis sur celles des primes versées à compter du 27/09/2017.

Impôt sur la Fortune Immobilière pour les résidents français

Les contrats d'assurance vie et de capitalisation intègrent la base taxable de l'impôt sur la fortune immobilière pour une fraction de la valeur de rachat au 1er janvier de chaque année. Cette fraction correspond à la valeur représentative de certains actifs immobiliers.

Pour toutes vos questions, votre Intermédiaire reste votre interlocuteur privilégié et nous vous invitons à le contacter.

DÉCLARATION PAR UN RESIDENT D'UN CONTRAT D'ASSURANCE-VIE / CAPITALISATION SOUSCRIT A L'ÉTRANGER

(CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS: ART 1649 AA, 1er et 2ème AL; ART. 1758 et 1766)

Si vous êtes assujetti à l'Impôt sur les Revenus des Personnes Physiques (IRPP) en votre qualité de résident fiscal français au sens de l'article 4B du Code Général des Impôts (CGI), vous devez à la fois :

- 1) cocher la case « TT » du cadre 8 de votre déclaration (formulaire 2042),
- 2) et déclarer, les références du ou de vos contrats, les dates d'effet et la durée de ces contrats, ainsi que les avenants et opérations de remboursement effectuées au cours de l'année civile.

Generali Luxembourg attire votre attention sur l'importance de ne pas omettre d'effectuer cette déclaration, pour éviter de vous exposer à l'amende et/ou à la majoration d'impôts édictée(s) dans les articles 1758 et 1766 du CGI.

Pour vous simplifier cette démarche, Generali Luxembourg vous transmet le présent document, à joindre dûment signé par vos soins, à votre déclaration fiscale portant sur les revenus de l'année 2024.

Libellé du contrat : Generali Espace Lux Vie France Référence du contrat : 2108-009624

Nature du contrat : Assurance Vie Date d'effet du contrat : 04/08/2021

Compagnie d'assurance : Generali Luxembourg Durée du contrat : Viagère

1, rue Peternelchen

L-2370 HESPERANGE Valeur de rachat au 01/01/2025 : 491 111,44 €

	Souscripteur
Identité	BOURSIER
	Nicolas
Date et lieu de naissance	14/04/1981 CROIX
Adresse de résidence	30 rue de la Concorde
Code postal / VILLE	31270 FROUZINS
PAYS	France

Versements intervenus au cours de l'année 2024					
<u>Туре</u>	<u>Date Valeur</u>	<u>Montant</u>			
Aucun versement au cours de l'année					

Rachats intervenus au cours de l'année 2024					
<u>Туре</u>	<u>Date Valeur</u>	<u>Montant</u>	Produits des versements effectués avant 2017	Produits des versements effectués après 2017	
Aucun rachat au cours de l'année					

Fait à		, le	
--------	--	------	--